

L'HABITAT DU FUTUR

13 décembre 2017

L'Exécutif régional affiche la volonté de faire de la Région Ile-de-France la première « smart région » d'Europe. Cette ambition se traduit par la volonté d'intégrer les nouvelles technologies dans chaque politique publique régionale, y compris en matière d'habitat. Saisi par la présidente du Conseil régional sur l'habitat du futur, le Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France estime qu'il est nécessaire d'envisager un habitat universel, accessible à tous, adaptable, connecté et écologique.

Le Ceser souligne l'importance de la notion « d'habitat » qui ne peut être traitée sans tenir compte des dimensions essentielles et indissociables que sont l'habitant, l'habitation, l'environnement et le cadre de vie. Toute politique publique relative à l'habitat et a fortiori à l'habitat du futur, doit s'appuyer sur ces dimensions. Penser l'habitat du futur c'est penser au-delà des normes de confort. Si l'on se projette à l'horizon 2030, il est indispensable de s'interroger sur la manière dont les citoyens s'approprieront les nouvelles formes d'habitat.

METTRE FIN AUX LOGIQUES DE LOGEMENTS SEGMENTÉS

Le décloisonnement des politiques de l'habitat est un chemin pertinent à emprunter pour l'avenir. Afin de s'extraire

des logiques de logements ciblés et stigmatisants (jeunes, personnes âgées, personnes en situation de handicap...), la notion d'« habitat universel » représente un horizon souhaitable pour l'habitat du futur. Il répond à 4 critères : adaptable, accessible, connecté et écologique.

VERS UN HABITAT « UNIVERSEL »

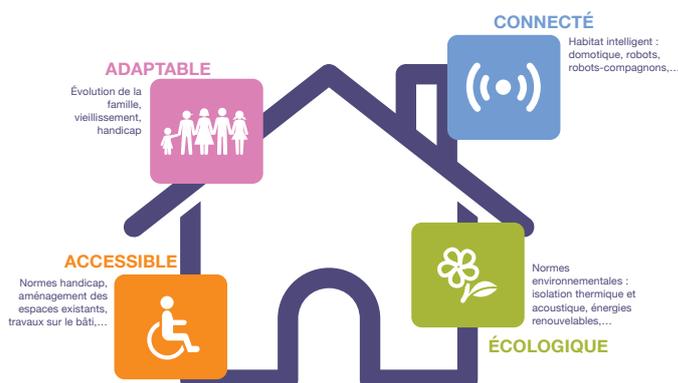
En effet, l'habitat du futur est en majeure partie l'habitat d'aujourd'hui qu'il faut adapter à l'ensemble de la population de demain, des jeunes aux aînés. Il doit également être accessible à tous, financièrement et physiquement. En outre, l'habitat du futur doit respecter les normes environnementales en vigueur pour lutter contre les dépenses en matière d'énergie et la très grande précarité énergétique qui touche plus

de 600 000 ménages franciliens modestes. La « smart région » constitue un projet ambitieux et doit aussi avoir pour objectif de faire de la nouvelle donne démographique un levier d'innovation et de développement économique. Le Ceser est favorable à cette ambition. Il incite cependant le Conseil régional à ne pas promouvoir le seul développement technologique qui serait inadapté à l'usage et finalement sous-utilisé, voire inutilisé. Le logement s'adresse à tous et doit rester un droit pour tous, conformément à la Constitution et à la loi DALO.

L'HABITAT DU FUTUR

Rapport et avis présentés au nom de la commission Ville, habitat et cadre de vie par Marion BLANK et Alain LECERF.

LES 4 CRITÈRES DE L'HABITAT UNIVERSEL



LES PRÉCONISATIONS DU CESER

Le Ceser formule des propositions pour une stratégie régionale globale en matière d'habitat du futur :

CRÉER ET CONDUIRE DES APPLICATIONS EXPÉRIMENTALES intégrant les nouvelles technologies de manière raisonnée au sein des habitations concernées avec l'ensemble des partenaires, les autres collectivités territoriales et les habitants.

SOUTENIR LA SILVER ÉCONOMIE ayant trait à l'habitat.

ACCÉLÉRER LA MOBILISATION DES COLLECTEURS DU 0.45% LOGEMENT et des bailleurs sociaux dans le parc public grâce, notamment, à un partenariat efficient entre l'Etat, l'Union sociale pour l'habitat, la Caisse nationale d'assurance vieillesse, le Régime social des indépendants, et la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole.

PARTICIPER A LA RÉALISATION D'UN ÉTAT DES LIEUX exhaustif des conditions d'habitat aujourd'hui, car celui du futur passe nécessairement par l'existant.

ACCROÎTRE LE SOUTIEN AUX FORMATIONS SANITAIRES, SOCIALES ET TECHNIQUES permettant l'accompagnement du vieillissement à domicile.

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES ET ARTISANS DU BÂTIMENT dans le développement des compétences, avec une approche et une formation spécifique à l'instar des labels «Silverbat», «Pros de l'accessibilité», «Handibat» et une mise en place de réseaux de professionnels sur les différents territoires.

RENFORCER L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION AUPRÈS DE TOUS LES PUBLICS avec, par exemple, la mise en œuvre d'actions d'information en lien avec les autres collectivités territoriales et locales.

CRÉER UN LABEL RÉGIONAL DE L'HABITAT DU FUTUR intégrant tous les critères du logement universel et créer un showroom permanent dans les huit départements franciliens.

MOBILISER ET COORDONNER LES ACTEURS INSTITUTIONNELS intervenant auprès du grand public et des associations d'usagers.

Retrouver l'intégralité du rapport et de l'avis sur : ceser-iledefrance.fr

POUR TOUT RENSEIGNEMENT Fanny Rousseau-Mousset - Tél. : 01 53 85 66 06 - fanny.rousseau-mousset@iledefrance.fr